

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORNEILLE NOIRE - ANNEE 2025 Organisme : SEPR Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Conformément aux dispositions ministérielles et préfectorales en vigueur * pour l'application de l'arrêté du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté du préfet, la présente démarche simplifiée permet de faire en ligne la demande de destruction à tir du corbeau freux et de la corneille noire dans le département de Seine-et-marne. * Références des textes: Arrêté ministériel du 3 août 2023 Arrêté préfectoral n° 2024/DDT/SEPR/72 du 1er juin 2024 Arrêté préfectoral n° 2024/DDT/SEPR/76 du 1er juin 2024 Informations du demandeur Civilité Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Prénom NOM Préciser entre parenthèses après votre nom si la demande concerne une société (GAEC, SCEA, ...) Adresse

DEMANDE D'AUTORI Code postal	SATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA COI
Commune	
E-mail	
Téléphone	
Qualité du demandeur Cochez la mention applicabl Propriétaire agriculteur	e, une seule valeur possible
Fermier	
Propriétaire non agriculte	PUF
Détenteur du droit de ch	asse
Délégué	
Espèces concernées Corbeaux freux : Possible pour tout le départe Uniquement pour prévenir le solution satisfaisante :	ANDE LA DESTRUCTION A TIR : ement : es dommages importants aux activités agricoles, considérant qu'il n'existe aucune autre es : Aucune autorisation préfectorale n'est requise pour cette période ;
-> du 1er avril au 31 juillet Dans l'intérêt de la santé et	dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés ci-dessous est menacé :
Pour toutes ces périodes : Fir du corbeau freux possible dehors de la corbeautière. Ti	e sans être accompagné de chien dans l'enceinte de la corbeautière, sinon à poste fixe en r dans les nids interdit.
considérant qu'il n'existe auc > du 1er mars au 31 mars > du 1er avril au 31 juillet - Dans l'intérêt de la santé et	importants aux activités agricoles, en vue de protéger la reproduction de la faune cune autre solution satisfaisante : Aucune autorisation préfectorale n'est requise pour cette période ; dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés ci-dessous est menacé : de la sécurité publiques ; es importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
Pour toutes ces périodes : Tir de la corneille noire est po	ossible sans être accompagné de chien, à poste fixe. Tir dans les nids interdit.
Cochez la mention applicabl Corbeau Freux	e, plusieurs valeurs possibles

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN

Date de destruction Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles jusqu'au 31 juillet 2025 pour la destruction à tir du Corbeau Freux : pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles
jusqu'au 31 juillet 2025 pour la destruction à tir de la Corneille Noire : pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles
NATURE DES CULTURES A PROTEGER si votre demande concerne uniquement la protection de la faune : mettre "/"
Commune(s) concernée(s)
Communes concernées par le territoire Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles ACHERES-LA-FORET
☐ AMILLIS
☐ AMPONVILLE
ANDREZEL
ANNET-SUR-MARNE
ARBONNE-LA-FORET
ARGENTIERES
ARMENTIERES-EN-BRIE
☐ ARVILLE
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS
☐ AUFFERVILLE
☐ AUGERS-EN-BRIE
☐ AULNOY
AVON
□ BABY
BAGNEAUX-SUR-LOING
☐ BAILLY-ROMAINVILLIERS
BALLOY
BANNOST-VILLEGAGNON
BARBEY
BARBIZON
BARCY
☐ BASSEVELLE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
☐ BAZOCHES-LES-BRAY
☐ BEAUCHERY-SAINT-MARTIN
BEAUMONT-DU-GATINAIS
☐ BEAUTHEIL-SAINTS
☐ BEAUVOIR
BELLOT
☐ BERNAY-VILBERT
☐ BETON-BAZOCHES
☐ BEZALLES
BLANDY
BLENNES
☐ BOIS-LE-ROI
BOISDON
BOISSETTES
BOISSISE-LA-BERTRAND
☐ BOISSISE-LE-ROI
☐ BOISSY-AUX-CAILLES
☐ BOISSY-LE-CHATEL
BOITRON
BOMBON
BOUGLIGNY
BOULANCOURT
BOULEURS
☐ BOURRON-MARLOTTE
BOUTIGNY
☐ BRANSLES
☐ BRAY-SUR-SEINE
☐ BREAU
☐ BRIE-COMTE-ROBERT
☐ BROU-SUR-CHANTEREINE
BURCY
BUSSIERES
BUSSY-SAINT-GEORGES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
☐ BUTHIERS
CANNES-ECLUSE
CARNETIN
CELY
CERNEUX
CESSON
CESSOY-EN-MONTOIS
CHAILLY-EN-BIERE
CHAILLY-EN-BRIE
CHAINTREAUX
CHALAUTRE-LA-GRANDE
CHALAUTRE-LA-PETITE
☐ CHALIFERT
CHALMAISON
CHAMBRY
CHAMIGNY
CHAMPAGNE-SUR-SEINE
☐ CHAMPCENEST
CHAMPDEUIL
CHAMPEAUX
CHAMPS-SUR-MARNE
CHANGIS-SUR-MARNE
CHANTELOUP-EN-BRIE
CHARMENTRAY
CHARNY
CHARTRETTES
CHARTRONGES
CHATEAU-LANDON
CHATEAUBLEAU
CHATENAY-SUR-SEINE
CHATENOY
CHATILLON-LA-BORDE
CHATRES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
CHAUFFRY
☐ CHAUMES-EN-BRIE
CHELLES
CHENOISE-CUCHARMOY
CHENOU
CHESSY
CHEVRAINVILLIERS
CHEVRU
CHEVRY-COSSIGNY
CHEVRY-EN-SEREINE
CHOISY-EN-BRIE
CITRY
CLAYE-SOUILLY
CLOS-FONTAINE
COCHEREL
COLLEGIEN
COMBS-LA-VILLE
COMPANS
CONCHES-SUR-GONDOIRE
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE
CONGIS-SUR-THEROUANNE
COUBERT
COUILLY-PONT-AUX-DAMES
COULOMBS-EN-VALOIS
COULOMMES
COULOMMIERS
COUPVRAY
COURCELLES-EN-BASSEE
COURCHAMP
COURPALAY
COURQUETAINE
COURTACON
COURTOMER

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
COUTENCON
COUTEVROULT
CRECY-LA-CHAPELLE
☐ CREGY-LES-MEAUX
CREVECOEUR-EN-BRIE
CRISENOY
CROISSY-BEAUBOURG
CROUY-SUR-OURCQ
CUISY
DAGNY
DAMMARIE-LES-LYS
DAMMARTIN-EN-GOELE
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☐ DAMPMART
☐ DARVAULT
☐ DHUISY
☐ DIANT
DONNEMARIE-DONTILLY
DORMELLES
DOUE
DOUY-LA-RAMEE
☐ ECHOUBOULAINS
EGLIGNY
☐ EGREVILLE
☐ EMERAINVILLE
☐ ESBLY
☐ ESMANS
☐ ETREPILLY
☐ EVERLY
☐ EVRY-GREGY-SUR-YERRE
☐ FAREMOUTIERS
☐ FAVIERES
FAY-LES-NEMOURS

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
FEROLLES-ATTILLY
FERRIERES-EN-BRIE
☐ FLAGY
☐ FLEURY-EN-BIERE
FONTAINE-FOURCHES
FONTAINE-LE-PORT
☐ FONTAINEBLEAU
FONTAINS
FONTENAILLES
☐ FONTENAY-TRESIGNY
FORFRY
FORGES
FOUJU
FRESNES-SUR-MARNE
FRETOY
FROMONT
TUBLAINES TUBLAINES
GARENTREVILLE
GASTINS
GERMIGNY-L'EVEQUE
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS
GESVRES-LE-CHAPITRE
GIREMOUTIERS
GIRONVILLE
GOUAIX
GOUVERNES
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS
GRAVON
GRESSY
☐ GRETZ-ARMAINVILLIERS
☐ GREZ-SUR-LOING
☐ GRISY-SUISNES
☐ GRISY-SUR-SEINE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
☐ GUERCHEVILLE
☐ GUERMANTES
GUIGNES
☐ GURCY-LE-CHATEL
☐ HAUTEFEUILLE
HERICY
☐ HERME
HONDEVILLIERS
☐ ICHY
☐ ISLES-LES-MELDEUSES
☐ ISLES-LES-VILLENOY
☐ IVERNY
☐ JABLINES
☐ JAIGNES
☐ JAULNES
JOSSIGNY
JOUARRE
☐ JOUY-LE-CHATEL
☐ JOUY-SUR-MORIN
☐ JUILLY
JUTIGNY
LA BROSSE-MONTCEAUX
LA CELLE-SUR-MORIN
LA CHAPELLE-GAUTHIER
LA CHAPELLE-IGER
LA CHAPELLE-LA-REINE
LA CHAPELLE-MOUTILS
LA CHAPELLE-RABLAIS
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE
LA CROIX-EN-BRIE
LA FERTE-GAUCHER
LA FERTE-SOUS-JOUARRE
LA GENEVRAYE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
LA HAUTE-MAISON
LA HOUSSAYE-EN-BRIE
LA MADELEINE-SUR-LOING
LA ROCHETTE
LA TOMBE
LA TRETOIRE
LAGNY-SUR-MARNE
LARCHANT
LAVAL-EN-BRIE
LE CHATELET-EN-BRIE
LE MEE-SUR-SEINE
LE MESNIL-AMELOT
LE PIN
LE PLESSIS-AUX-BOIS
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX
LE PLESSIS-L'EVEQUE
LE PLESSIS-PLACY
LE VAUDOUE
LECHELLE
LES CHAPELLES-BOURBON
LES ECRENNES
LES MARETS
LES ORMES-SUR-VOULZIE
LESCHEROLLES
LESCHES
LESIGNY
LEUDON-EN-BRIE
LIEUSAINT
LIMOGES-FOURCHES
LISSY
LIVERDY-EN-BRIE
LIVRY-SUR-SEINE
LIZINES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
LOGNES
LONGPERRIER
LONGUEVILLE
☐ LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE
LUISETAINES
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
LUZANCY
MACHAULT
MAGNY-LE-HONGRE
MAINCY
MAISON-ROUGE
MAISONCELLES-EN-BRIE
MAISONCELLES-EN-GATINAIS
MARCHEMORET
MARCILLY
MAREUIL-LES-MEAUX
MARLES-EN-BRIE
MAROLLES-EN-BRIE
MAROLLES-SUR-SEINE
MARY-SUR-MARNE
MAUPERTHUIS
MAUREGARD
MAY-EN-MULTIEN
☐ MEAUX
☐ MEIGNEUX
☐ MEILLERAY
☐ MELUN
☐ MELZ-SUR-SEINE
MERY-SUR-MARNE
☐ MESSY
MISY-SUR-YONNE
MITRY-MORY

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
MOISSY-CRAMAYEL
MONDREVILLE
MONS-EN-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-MEAUX
MONTCEAUX-LES-PROVINS
MONTCOURT-FROMONVILLE
MONTDAUPHIN
MONTENILS
MONTEREAU-FAULT-YONNE
MONTEREAU-SUR-LE-JARD
MONTEVRAIN
MONTGE-EN-GOELE
MONTHYON
MONTIGNY-LE-GUESDIER
MONTIGNY-LENCOUP
MONTIGNY-SUR-LOING
MONTMACHOUX
MONTOLIVET
MONTRY
MORET LOING ET ORVANNE ORVANNE
☐ MORMANT
MORTCERF
MORTERY
MOUROUX
MOUSSEAUX-LES-BRAY
MOUSSY-LE-NEUF
MOUSSY-LE-VIEUX
MOUY-SUR-SEINE
NANDY
☐ NANGIS
☐ NANTEAU-SUR-ESSONNE
☐ NANTEAU-SUR-LUNAIN
☐ NANTEUIL-LES-MEAUX

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
NANTOUILLET
☐ NEMOURS
☐ NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
NOISIEL
□ NOISY-RUDIGNON
□ NOISY-SUR-ECOLE
NONVILLE
NOYEN-SUR-SEINE
OBSONVILLE
OCQUERRE
OISSERY
ORLY-SUR-MORIN
ORMESSON
□ OTHIS
OZOIR-LA-FERRIERE
OZOUER-LE-VOULGIS
PALEY
PAMFOU
PAROY
PASSY-SUR-SEINE
PECY
PENCHARD
☐ PERTHES
☐ PEZARCHES
☐ PIERRE-LEVEE
POIGNY
POINCY
POLIGNY
POMMEUSE
POMPONNE
PONTAULT-COMBAULT
PONTCARRE
PRECY-SUR-MARNE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
☐ PRINGY
☐ PROVINS
PUISIEUX
QUIERS
QUINCY-VOISINS
RAMPILLON
☐ REAU
☐ REBAIS
RECLOSES
☐ REMAUVILLE
REUIL-EN-BRIE
☐ ROISSY-EN-BRIE
ROUILLY
ROUVRES
☐ ROZAY-EN-BRIE
RUBELLES
RUMONT
RUPEREUX
SAACY-SUR-MARNE
SABLONNIERES
SAINT-AUGUSTIN
SAINT-BARTHELEMY
☐ SAINT-BRICE
SAINT-CYR-SUR-MORIN
SAINT-DENIS-LES-REBAIS
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
SAINT-FIACRE
SAINT-GERMAIN-LAVAL
SAINT-GERMAIN-LAXIS
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
SAINT-HILLIERS

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
SAINT-JUST-EN-BRIE
☐ SAINT-LEGER
SAINT-LOUP-DE-NAUD
☐ SAINT-MAMMES
SAINT-MARD
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET
SAINT-MARTIN-EN-BIERE
☐ SAINT-MERY
☐ SAINT-MESMES
SAINT-OUEN-EN-BRIE
SAINT-OUEN-SUR-MORIN
SAINT-PATHUS
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
SAINT-REMY-LA-VANNE
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
☐ SAINT-SIMEON
SAINT-SOUPPLETS
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
SAINTE-AULDE
☐ SAINTE-COLOMBE
SALINS
SAMMERON
SAMOIS-SUR-SEINE
SAMOREAU
SANCY
SANCY-LES-PROVINS
☐ SAVIGNY-LE-TEMPLE
SAVINS
☐ SEINE-PORT
☐ SEPT-SORTS

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
SERVON
☐ SIGNY-SIGNETS
SIGY
SIVRY-COURTRY
SOGNOLLES-EN-MONTOIS
SOIGNOLLES-EN-BRIE
□ SOISY-BOUY
SOLERS
SOUPPES-SUR-LOING
SOURDUN
TANCROU
THENISY
THIEUX
THOMERY
THORIGNY-SUR-MARNE
THOURY-FEROTTES
TIGEAUX
TORCY
TOUQUIN
TOURNAN-EN-BRIE
TOUSSON
TREUZY-LEVELAY
TRILBARDOU
TRILPORT
TROCY-EN-MULTIEN
URY
USSY-SUR-MARNE
☐ VAIRES-SUR-MARNE
☐ VALENCE-EN-BRIE
☐ VANVILLE
☐ VARENNES-SUR-SEINE
☐ VARREDDES
VAUCOURTOIS

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
☐ VAUX-LE-PENIL
☐ VAUX-SUR-LUNAIN
☐ VENDREST
☐ VERDELOT
☐ VERNEUIL-L'ETANG
☐ VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
☐ VERT-SAINT-DENIS
☐ VIEUX-CHAMPAGNE
VIGNELY
☐ VILLE-SAINT-JACQUES
VILLEBEON
VILLECERF
VILLEMARECHAL
VILLEMAREUIL
VILLEMER
☐ VILLENAUXE-LA-PETITE
☐ VILLENEUVE-LE-COMTE
☐ VILLENEUVE-LES-BORDES
☐ VILLENEUVE-SAINT-DENIS
☐ VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN
☐ VILLENEUVE-SUR-BELLOT
VILLENOY
☐ VILLEPARISIS
VILLEROY
VILLEVAUDE
☐ VILLIERS-EN-BIERE
☐ VILLIERS-SAINT-GEORGES
☐ VILLIERS-SOUS-GREZ
☐ VILLIERS-SUR-MORIN
☐ VILLIERS-SUR-SEINE
☐ VILLUIS
☐ VIMPELLES
☐ VINANTES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
VOINSLES
VOISENON
VOULANGIS
VOULTON
□ VOULX
☐ VULAINES-LES-PROVINS
☐ VULAINES-SUR-SEINE
☐ YEBLES
Lieu(x)-dit(s)
Surface boisée (en ha)
surface boisée concernée par la demande de destruction Si votre demande concerne uniquement les surfaces cultivées indiquer "0"
Parcelles cadastrales concernées surface boisée concernée par la demande de destruction
Si vous optez pour le plan graphique ou si votre demande concerne uniquement les surfaces cultivées indiquer "/"
Surface agricole (en ha) surface agricole concernée par la demande de destruction
Si votre demande concerne uniquement les boisements indiquer "0"
Parcelles cadastrales concernées
surface boisée concernée par la demande de destruction Si vous optez pour le plan graphique ou si votre demande concerne uniquement les surfaces cultivées indiquer "/"
Localisation des zones de destructions (privilégier l'utilisation de la cartographie ci dessous. A défaut, joindre un plan pdf)
Localisation Pour tracer le périmètre de la demande, veuillez cliquer sur "ajouter une zone" puis tracer le périmètre. Pour faciliter votre saisie vous pouvez inscrire le nom de votre commune pour centrer le plan sur celle-ci
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plans

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN joindre un plan de situation et parcellaire

MOYENS MIS EN PLACE

demande.

Cochez la mention applicable

Pour la préservation des intérêts agricoles, la destruction ne peut être autorisée qu'au dessus d'un champ muni d'un moyen de prévention des dégâts (système d'effarouchement). Par conséquent, les moyens mis en place pour protéger la culture doivent être obligatoirement renseignés.

Afin de prévenir les dommages aux cultures, je procède (ou fais procéder) au piégeage du corbeau freux sur le territoire demandé pour la présente autorisation de destruction Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Afin de prévenir les dommages aux cultures et/ou de protéger la reproduction de la faune, je procède (ou fais procéder) au piégeage de la corneille noire sur le territoire demandé pour la présente autorisation de destruction Cochez la mention applicable Oui
Non
J'ai pris connaissance que l'emploi des appeaux et des appelants artificiels est autorisé ainsi que celui d'appelants vivants non aveuglés et non mutilés. Par ailleurs, dans les cages à corvidés, l'utilisation d'appâts carnés est interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants Cochez la mention applicable Oui
Non
En complément, je procède (ou fais procéder) à la destruction à tir du corbeau freux et de la corneille noire au cours du mois de mars 2024 sur le territoire demandé pour la présente autorisation de destruction Cochez la mention applicable Oui
□ Non
JE CERTIFIE avoir mis en place des moyens de prévention des dégâts aux cultures agricoles préalablement à cette demande d'autorisation de destruction La destruction de ces oiseaux est seulement autorisée si les champs sont munis d'un système d'effarouchement et à condition que les cultures soient en place
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Moyens de prévention mis en place Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Effaroucheurs acoustiques (canons à gaz, fusées, hauts-parleurs)
Effaroucheurs visuels (épouvantails, cerfs-volants, rubans, ballons)
DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION
JE DECLARE avoir délégué mon droit aux personnes nominativement désignées ci-dessous qui devront être en

possession d'une délégation écrite si je n'assiste pas aux opérations de destruction, conformément au plan joint à cette

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN
Non
Nombre de tireurs Si pas de délégation, indiquer "0"
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 0
<u></u> 1
□ 2
□ 3
☐ 4
□ 5
☐ 6
□ 7
□ 8
9
□ 10
NOM Prénom numéro de permis Pour ce champ, compléter pour chaque tireur le nom (EN MAJUSCULE), le prénom (Première lettre en majuscules) et n° de permis. Merci de mettre un "/" entre chaque tireur délégué
ENGAGEMENTS
Rappel En cochant cette case, je reconnais avoir pris note que le tir dans les nids est strictement interdit. Le tir ne peut s'effectuer qu'à partir de postes fixes matérialisés de main d'homme ou dans l'enceinte de la corbeautière. Le propriétaire, possesseur ou fermier, procède personnellement aux opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder. Le délégataire ne peut percevoir de rémunération pour l'accomplissement de sa délégation (Code de l'environnement - article R.427-8)
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Délégation du droit de destruction En cochant cette case je certifie être détenteur du droit de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ou avoir reçu délégations écrites du (des) propriétaire(s) et/ou fermier(s) pour la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette (ces) délégation(s) pourra(ont) être demandée(s) en cas de contrôle)
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU CORBEAU FREUX ET/OU DE LA CORN Je m'engage à rendre le bilan de mes prélèvements

En cochant cette case je m'engage à transmettre à la DDT de Seine-et-Marne le bilan des destructions, y compris en cas de bilan nul, dans un délai de 10 jours suivant l'expiration de l'autorisation de destruction, et au plus tard le 15 août 2025. A défaut de réception, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le bilan peut être réalisé en ligne dans la téléprocédure dédiée en utilisant le n° de dossier de la présente demande.

Cochez la mention applicable Oui		
Non		